

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 076-217606177-20241209-D200122024-DE

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 9 décembre 2024 Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire Date de convocation : 2 décembre 2024 Secrétaire de séance : Florence EMERY	Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 15 Nombre de votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 20.0/12.09
--	--

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Florence Emery, Delphine Lambert, Sandy Dupuis, MM. Gilbert Merlin, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument, François Fleury, Martine Scheben, Arnaud Baligout.
Étaient absents excusés : Mmes Anne Debaisieux, MM. Gilles Assenard (donne pouvoir à M. François Fleury), Johan Delacroix (donne pouvoir à M. Gilbert Merlin),
Étaient absents : Mme Séverine Ouvry

Objet : Finances – Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2025 - Autorisation

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que les crédits ouverts en section d'investissement pour l'exercice 2024, hors crédits reportés et remboursement de la dette, s'élèvent à **1 101 770,76 €**,

Considérant que le quart de ces crédits représente **275 442,69 €**,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, selon la répartition suivante :

Opération	Libellé	Budget 2024	Montant autorisé (25%)
103	Bois communal	214 000,00 €	53 500,00 €
104	Mairie	92 000,00 €	23 000,00 €
105	Ecole	116 000,00 €	29 000,00 €
106	Salle des Fêtes	160 000,00 €	40 000,00 €
107	Eglise	13 000,00 €	3 250,00 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 076-217606177-20241209-D200122024-DE

108	Voirie et Vidéo-Surveillance	273 000,00 €	3 250,00 €
109	Cimetière	38 000,00 €	2 300,00 €
111	Restauration bâtiments	13 000,00 €	3 250,00 €
114	Acquisition matériel	22 770,76 €	5 692,69 €
TOTAL		1 101 770,76 €	275 442,69 €

Article 2 : De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.



Le Maire

Gilbert MERLIN